LES COMMISSAIRES DE LA CITÉ DE LIÈGE
Tome IV, vol. 1 (1668-1707)

à paraître début 2025

Le sujet

Le collège des commissaires de la Cité de Liège a été institué en 1424 en vertu du « Régiment de Heinsberg », confirmé en 1487 par la « Paix de Saint-Jacques ». Les vingt-deux commissaires, nommés à vie par le prince-évêque (6) ou élus par les quartiers de la ville (16), avaient pour tâche principale de désigner, à raison d'un par métier, les trente-deux électeurs des bourgmestres. Ils veillaient encore au respect des privilèges urbains et châtiaient ceux qui les transgressaient ou portaient atteinte à la liberté des bourgeois. Enfin, ils examinaient et approuvaient les enquêtes criminelles entreprises par les officiers de la Cité.

Au XVII[e] siècle, diverses ordonnances ont réformé l'organisation administrative de la Cité et ont réduit le rôle des commissaires. Ceux-ci n'intervenaient plus dans les rénovations magistrales et étaient exclus des enquêtes criminelles. Par contre, ils faisaient partie du Conseil élargi de la ville de Liège, aux côtés des bourgmestres et du conseil en exercice, et étaient ainsi associés aux délibérations et décisions en cas d'affaire grave.

L'institution n'ayant pas laissé d'archives, c'est son personnel qui a retenu l'attention dans le présent ouvrage. Au départ de trois manuscrits du XVIII[e] siècle, commencés par Louis Abry, vérifiés et complétés sur base d'archives et d'une copieuse bibliographie, chaque commissaire fait l'objet d'une notice d'environ six pages étudiant ses armoiries, sa carrière et sa parentèle, qui est détaillée le plus souvent sur cinq générations. La nomination aux fonctions de commissaire de la Cité de Liège constituait une étape importante dans l'ascension sociale d'une famille. Leurs descendants accédèrent souvent aux fonctions de bourgmestre de la Cité, d'échevin de la Souveraine Justice, de conseiller du prince ou de chanoine dans un des chapitres de la principauté. Certaines branches ont été anoblies. Plusieurs d'entre elles subsistent jusqu'à ce jour.

L'ouvrage

L'ouvrage complet comportera quatre tomes.

Les deux premiers tomes (1424-1511) et (1512-1575), parus en 2005 et 2010 et actuellement épuisés, ont été honorés du prix prince Alexandre de Merode de la Fédération généalogique et héraldique de Belgique et du prix Arthur Merghelynck de l'Académie royale de Belgique. Quelques exemplaires des deux volumes du tome III (1581-1666), parus en 2016, restent disponibles.

Ce présent tome IV vol. 1 étudie les 42 commissaires entrés en fonction entre 1668 et 1707. Ils appartiennent aux familles Alexandre, d'Ayneux, Bayart, Blavier, Bouxhon, Cloes, de la Croix dit Coune, Cupers, Dechamps, le Fevbre, Froidmanteaux, Gherin, Goesuin, Goffart, Goffin, Holen, Jamar, Jamar de Montfort, Jamolet, Kinable, de Lhoneux, Libert, Loyens, de Lymbourgh, de Manny, Massar, Montfort, Nassette, Natalis, Pollart, de Parfondry, Raick, le Roy, Sacré, Simonis, Stempels, Tombeur, de Verviers, le Walle, Wilrez, Woot de Trixhe. L'illustration est particulièrement abondante et comporte notamment de nombreuses représentations d'armoiries sur les supports les plus variés, tels que dalles funéraires et pierres commémoratives, mais aussi pièces d'orfèvrerie, vitraux, tableaux, portraits, frontons, etc. D'innombrables références à des sources d'archives permettent à chaque lecteur d'approfondir sa connaissance des familles en cause.

Ce volume est précédé d'un historique de l'institution des commissaires de la Cité de Liège durant les deux derniers siècles de son existence, historique rédigé par Bruno Demoulin, professeur émérite de l'université de Liège.

Les auteurs du tome IV, vol. 1

Stanislas de Moffarts d'Houchenée († en 2018), chargé de cours émérite de l'université de Liège (Faculté de droit), membre honoraire du Conseil héraldique, membre jubilaire et ancien président de la Société des Bibliophiles liégeois.

Sylvie Boulvain, historienne diplômée de l'université de Liège, s'est fait connaître par ses travaux sur la fondation des couvents de Liège et sur le milieu socio-économique des religieuses de l'ancien diocèse à l'Époque moderne, ainsi que sur l'histoire du parcellaire et du patrimoine immobilier depuis le Moyen Âge tardif. Co-autrice du tome III.

Olivier Lisein, enseignant diplômé en physique théorique de l'université libre de Bruxelles, fréquente assidument les dépôts d'archives de Liège et de Namur. Auteur de quelques articles généalogiques parus dans *Le Parchemin*.

L'ensemble des notices esquissées par les auteurs, a été coordonné sous la direction de Jean-Jacques van Ormelingen, qui a en outre recherché les illustrations et finalisé toute la mise en œuvre de cette publication.

Conditions d'acquisition

Ce tome IV, vol. 1 comportera un total d'environ 320 pages. Le tirage numéroté est habituellement destiné aux seuls membres de la Société des Bibliophiles liégeois mais, vu l'intérêt de cette publication, quelques dizaines d'exemplaires seront mis en vente par souscription.

Le prix de cette souscription, qui sera clôturée le 25 janvier 2025, est de 85,00 EUR hors frais de port, pour enlèvement à 4000 Liège (Société Littéraire, 5 place de la République Française, après rendez-vous téléphonique au 0495/10.03.01). En cas d'envoi postal, il y a lieu de majorer le prix de vente de 15,00 EUR pour la Belgique ou de 40,00 EUR pour l'étranger

Le virement valant souscription est à effectuer avant le 25 janvier 2025 sur le compte BE58 0000 2695 4579 (BIC BPOTBEB1) de la Société des Bibliophiles liégeois, avec la communication « Commissaires IV/1 et votre adresse mail».

Dès sortie de presse, les souscripteurs seront informés de la mise à disposition de leur commande.